

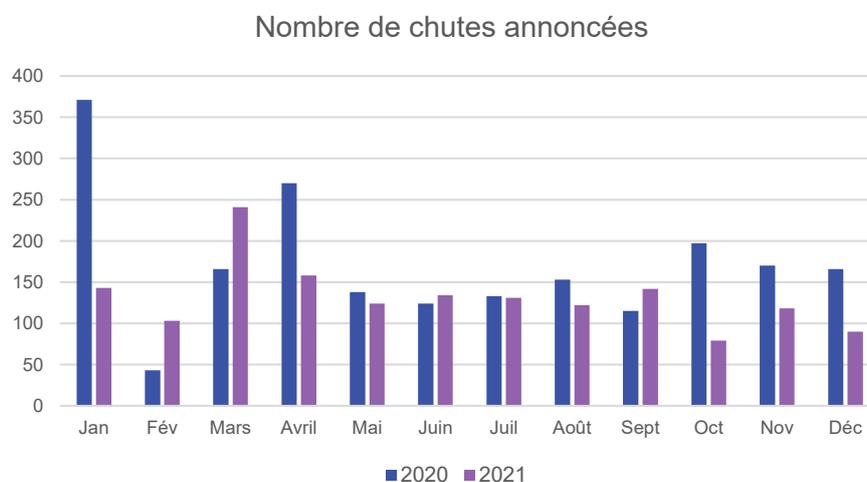
Prévalence des chutes chez les patient-e-s hospitalisé-e-s

Les chutes sont des incidents fréquents susceptibles de survenir dans le cadre du traitement et de la prise en charge de nos patient-e-s. Les chutes et les blessures qui en résultent peuvent constituer des indicateurs concernant la sécurité des patient-e-s. Après l'évaluation clinique de leurs conséquences, il convient de dresser le procès-verbal de chaque chute et d'analyser les événements.

D'un point de vue organisationnel, l'analyse des chutes fournit également de précieuses conclusions pour le processus d'optimisation de la gestion des risques. Un échange régulier d'informations permet de contrôler et d'adapter les processus et méthodes de prévention des chutes. La mise en œuvre de la norme sur la prévention des chutes contribue également à accroître la sécurité des patient-e-s.

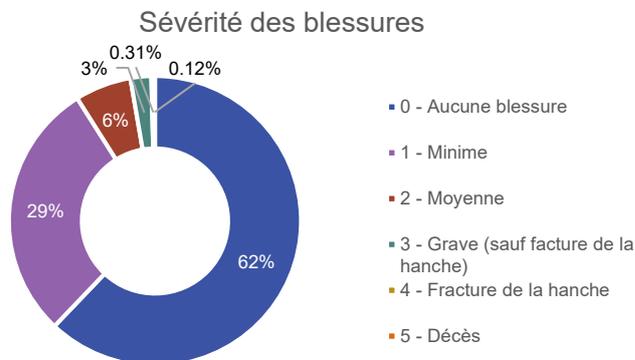
L'application de ces recommandations passe en premier lieu par la déclaration systématique des chutes, puis par l'analyse d'un responsable ainsi que par la mise en œuvre de mesures d'amélioration, si nécessaire.

Les résultats représentés ci-dessous ne sont pas comparables à ceux de la mesure du taux de prévalence des chutes de l'ANQ, car ce dernier est ajusté au risque.

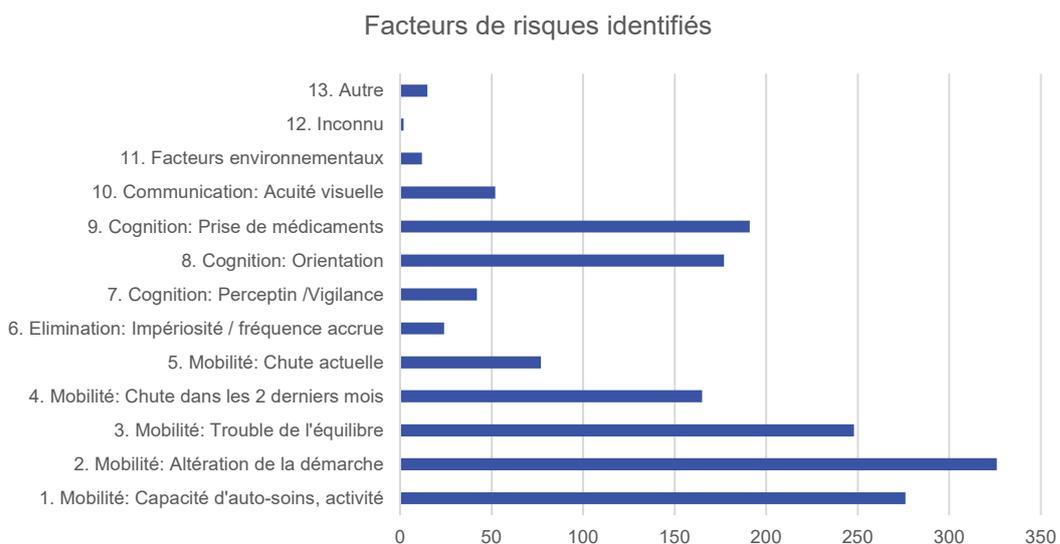


En 2021, 1585 chutes au total ont été déclarées. Par rapport à l'année précédente (2046 chutes en 2020), le nombre de déclarations a diminué de 10%.

41 personnes montrent une blessure grave. Pour 5 patient-e-s, la chute a entraîné une fracture. Dans 62 % des chutes déclarés, l'incident n'a pas causé de blessures pour le/la patient-e.

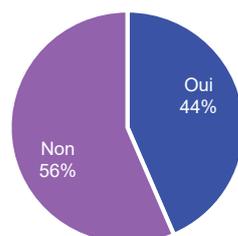


La plupart des chutes sont dues à une mobilité restreinte (problèmes d'équilibre et/ou modifications de la démarche). Par conséquent, plus de la moitié des chutes surviennent aussi lors de la marche (54%).

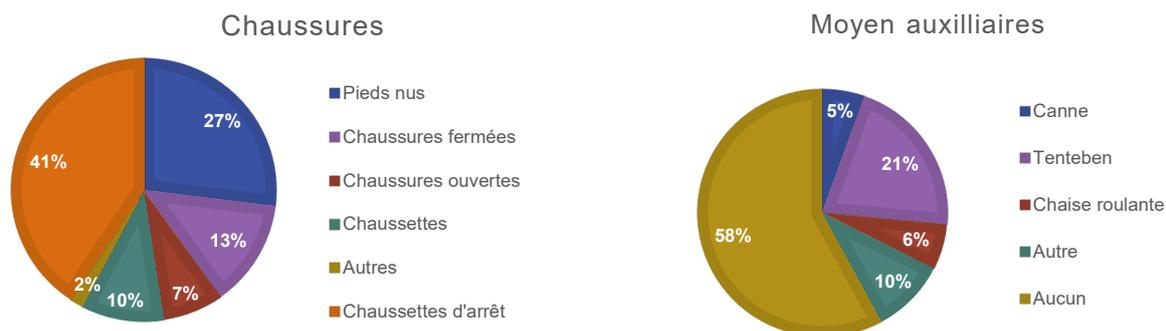


Un point important à prendre en compte dans les mesures de prévention est que 44% des chutes déclarées sont des chutes répétitives. Dès qu'une chute a été enregistrée au cours des 60 derniers jours, des mesures de prévention doivent être prises afin d'éviter de nouvelles chutes.

Chuts répétitives



D'autres facteurs saisis lors d'une chute de patient-e- renseignent sur l'heure, les conditions du sol ainsi que les chaussures du/de la patient-e- et les moyens auxiliaires qu'il/elle utilisait lors de sa chute. L'analyse montre que les patient-e-s qui portent des chaussettes d'arrêt ont un risque de chute plus élevé, tout comme les patient-e-s qui utilisent un déambulateur comme moyen auxiliaire. Ces résultats peuvent être pris en compte dans le choix des mesures de prévention.



Plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de prévenir les chutes chez les patient-e-s à risque et de garantir la sécurité de ceux qui sont déjà tombés : exercices et entraînement, accompagnement dans les déplacements, évaluation des chaussures et des aides à la marche, surveillance et information des patient-e-s, adaptation de l'environnement.

Une évaluation quotidienne du risque de chutes chez les patient-e-s est intégrée dans le processus de soins. Elle permet d'identifier les patient-e-s à risque en temps opportun et de prendre les mesures de prévention nécessaires.